



LA REOLE, le 25 septembre 2018

Agence comptable

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir la facture de demi-pension de votre enfant pour le trimestre en cours.

Vous pouvez régler cette facture :

- **par virement direct** sur le compte Trésor du lycée Jean Renou – La Réole :
 - o FR76 1007 1330 0000 0010 0075 337 – BIC : TRPUFRP1
 - o Référence : mettre le nom de l'élève
- **Par télépaiement** : paiement sur Internet par carte bleue (CB), portail Téléservice accessible avec vos codes « parents ». (pour l'accès, il faut que vous vous renseigniez auprès du lycée)
- **en espèce** directement auprès du lycée Jean Renou de La Réole – Service Gestion
- **par chèque** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Renou – La Réole

Délai de paiement ou échelonnement :

Toute demande de délai supplémentaire ou de paiement échelonné doit être faite par écrit, le paiement échelonné est possible quel que soit le moyen de règlement (espèce, chèque, virement ...). Pour le paiement par chèque, la demande écrite doit être accompagnée des chèques de paiement : encaissements le 09/11/18, le 09/12/18 et le 09/01/19.

En cas de difficulté financière, vous pouvez faire une demande de fond social auprès du service intendance du collège qui vous remettra un dossier à compléter.

Pour les familles excédentaires, le versement des bourses interviendra en fin de trimestre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

L'Agent Comptable

Estelle SAINT-MARC

Lycée Jean Renou – 1 rue Jean Renou – 33190 LA REOLE

Tél. : 05.56.61.04.97

Mail : gest.0330109p@ac-bordeaux.fr